



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint Marcel-lès-Valence, le 15/06/15

### Une cascade de dysfonctionnements de quatre organismes d'Etat tue un bouquetin *capra ibex* du Parc naturel régional du Vercors

#### CONTACTS

**Sylvie PORTIER**

Relations *media*

04 75 57 32 39 \*1

[sylvie.portier](mailto:sylvie.portier@lpo.fr)

[@lpo.fr](https://twitter.com/lpo_fr)

**Vivien**

**CHARTENDRAULT**

Direction

[direction.drome](mailto:direction.drome@lpo.fr)

[@lpo.fr](https://twitter.com/lpo_fr)

#### SITES INTERNET

**LPO Drôme**

[rhone-alpes.lpo.fr](http://rhone-alpes.lpo.fr)

([cliquer sur la Drôme, sur la carte](#))

**Faune Drôme** (base

de données

faunistiques

participative) :

[faune-drome.org](http://faune-drome.org)

**LPO France**

[lpo.fr](http://lpo.fr)

**Parc naturel**

**régional**

**du Vercors**

[http://parc-du-](http://parc-du-vercors.fr)

[vercors.fr](http://parc-du-vercors.fr)



*Bouquetin – désigné « Bleu Bleu » car marqué ainsi à chaque oreille – capturé et tracté sur la route, à la Goule noire*

Le 10 mai 2015, la gendarmerie de la Chapelle-en-Vercors a signalé à la Préfecture de la Drôme un bouquetin mâle qui, dans les hautes gorges de la Bourne, séjournait sur l'asphalte<sup>1</sup>.

La Préfecture a réagi aussitôt par un arrêté (n° 2015) ordonnant, sur proposition du DDT de la Drôme, son abattage par l'ONCFS, « *considérant* l'impossibilité de le capturer et de le relâcher dans un lieu plus adapté à son habitat naturel ». C'est faux puisque **l'animal a été capturé** : une photo le montre une de ses cornes liée à un véhicule de service de la gendarmerie au moyen d'une sangle. **Le risque de collision était donc supprimé. Il était dès lors aisé de le transporter et de le relâcher à quelques kilomètres** au pied du Cirque ou des Rochers du Bournillon, **dans un biotope adéquat** où vivent des dizaines d'autres bouquetins, séparés de la voirie par des centaines de mètres d'habitats non prisés par l'espèce. Ceci avait déjà été effectué avec efficacité au début des années 2000 dans un cas fort analogue dans les Petits Goulets, par les gardes de la Réserve Naturelle des Hauts-Plateaux du Vercors et de l'ONCFS.

Tout organisme réellement compétent en matière de grande faune sauvage, s'il était consulté, pouvait (et donc devait) le signaler à la Préfecture. S'il avait une réelle connaissance des réalités faunistiques locales, il pouvait (et donc devait) préconiser le transfert évoqué plus haut.

La Préfecture aurait donc dû consulter des organismes ayant une compétence concrète puis, correctement informée, ne pas faire abattre un animal ne constituant plus le moindre danger et appartenant à une espèce :

- composante majeure de la diversité faunistique,
- à haute valeur symbolique car ayant frisé l'extermination ;
- réintroduite à grands frais dans le cadre d'une stratégie nationale.

Les affirmations quant à l'état de santé prétendu déficient de l'animal, notamment dans l'arrêté préfectoral, sont en contradiction avec l'autopsie<sup>2</sup>.

Aucun des organismes qui sont intervenus n'a pris la précaution d'entrer contact avec le Parc Naturel Régional du Vercors avant que le bouquetin relâché par ses soins il y a plus de douze ans soit inutilement tué. Et ce, alors que cela a été fait sitôt après, pour lui remettre le cadavre...

Il reste maintenant aux organismes concernés à donner à cette consternante affaire les suites que permettent les textes en vigueur. ■

<sup>1</sup> L'isolement d'un individu d'une espèce très grégaire aurait-il perturbé son comportement ?

<sup>2</sup> « *Animal âgé avec comme seule anomalie des lésions de vieillesse. En train de muer, ce qui pour une personne qui n'a jamais vu de bouquetin, peut donner une impression de mauvais état du pelage. Pas de lésions à la patte arrière gauche... L'animal pouvait boiter, car cela n'implique pas forcément des impacts lésionnels, et cela ne serait pas incongru pour un animal (comme pour un homme) âgé (par ex. : arthrose)* »

D' Dominique Gauthier - Laboratoire Départemental Vétérinaire et d'Hygiène Alimentaire des Hautes-Alpes, spécialiste des Bouquetins